

auch sie sind auf stabile Einkünfte angewiesen, um ihren Staatshaushalt einigermaßen planen zu können.

Ebenso wichtig wie die Erhöhung des Betrages ist mir aber der zweite Satz meines Postulates, nämlich die längerfristige Ueberwälzung der Kosten auf die Konsumenten. In den letzten Jahren ist bei unserer Bevölkerung das Bewusstsein gewachsen, dass wir alle als Konsumenten von den sinkenden Rohstoffpreisen und der Verbilligung der meist tropischen Landwirtschaftsprodukte profitieren. Es ist im Grunde genommen nicht Sache des Steuerzahlers, sondern des Konsumenten, hier den Ausgleich zu tragen. Die Bereitschaft, das schöne Wort vom «gerechten Handel» durch einen Griff ins Portemonnaie zu bekräftigen, ist vorhanden. Das hat die Haltung der Konsumentenorganisationen beim Zuckerbeschluss gezeigt. Die Präsidentin des Konsumentinnenforums der deutschen Schweiz hat damals deutlich gesagt, dass ein Preisaufschlag zugunsten der allerärmsten Länder – es hätte sich damals um 10 Rappen pro Kilogramm gehandelt – zumutbar und verkraftbar wäre.

Entwicklungszusammenarbeit ist wohl eine Sache zwischen Staaten und Regierungen, von Umschuldungen und zolltarifischen Massnahmen, aber sie ist auch eine Sache der persönlichen Verantwortung und des Einsatzes jedes einzelnen, zum Beispiel eben durch die Bezahlung eines etwas höheren Preises. Wenn wir dem Konsumenten die Möglichkeit, etwas zu tun, immer wieder vorenthalten, so wird diese heute vorhandene Bereitschaft mit der Zeit erlahmen, und wir haben eine Chance vertan.

Ich anerkenne, dass es nicht einfach sein wird, hier technische Lösungen zu finden, die nach allen Seiten standhalten; aber wir sind auf diesem Gebiet ja auch nicht ganz ohne Erfahrung, haben wir doch selber eine Landwirtschaft, deren Produkte wir nicht zu Weltmarktpreisen beziehen. Dieselben Chancen, die wir zu Recht unseren Bauern einräumen, sollten wir auch jenen in den ärmsten Ländern geben.

Ich bitte Sie deshalb, mein Postulat zu unterstützen, damit das, was gut begonnen hat, in Zukunft noch vermehrt zum Tragen kommen kann.

**M. Delamuraz**, président de la Confédération: Le Conseil fédéral accepte votre postulat, et cela d'autant plus que nous vous présenterons un nouveau projet d'accord-cadre dans le courant de l'année prochaine, allant dans le sens de ce que vous esquissez. En revanche, il sera peu possible de répercuter sur les consommateurs les charges supplémentaires qui résultent de cette aide nouvelle, les accords du GATT ne nous le permettant pas; mais cela est une autre histoire, nous aurons l'occasion de nous en expliquer ultérieurement.

*Ueberwiesen – Transmis*

89.351

## Interpellation Delalay

### Betriebsschliessung der Raffinerie von Collombey

### Raffinerie de Collombey.

### Arrêt de l'exploitation

*Wortlaut der Interpellation vom 1. März 1989*

Die Raffinerie der Sud-Ouest SA in Collombey, deren gesamtes Aktienkapital im Besitz der Firma Gatoil ist, hat ihren Betrieb eingestellt. Die Kosten für die Beförderung des Erdöls mittels der Erdölleitung ab Genua scheinen weit höher zu sein als die vergleichbarer Anlagen. Nachdem Gatoil in der Bundesrepublik mit Problemen zu kämpfen hatte, haben ausserdem einige Schweizer Grossbanken am Ende des vergange-

nen Jahres bedeutende Kredite gekündigt, obgleich die Zahlungsfähigkeit des Raffinerieunternehmens nicht in Frage gestellt scheint.

Ist der Bundesrat bereit,

1. zu prüfen, ob durch die Betriebseinstellung bei einer der beiden Schweizer Raffinerien, welche die Hälfte der Versorgung sicherstellen, nicht die Erdölversorgung des Landes beeinträchtigt wird?
2. mit den Beteiligten Verhandlungen aufzunehmen, damit der Betrieb wieder aufgenommen wird und die Arbeitsplätze in der Raffinerie und ihren schweizerischen Partnergesellschaften erhalten bleiben?
3. in einer Angelegenheit zu intervenieren, die nicht nur von offensichtlicher wirtschaftlicher und sozialer Bedeutung, sondern auch von steuerlichem Interesse für den Bund und die übrigen Gemeinwesen ist?
4. zu prüfen oder von der Kartellkommission prüfen zu lassen, wieweit diese Betriebseinstellung nicht Folge von handelsbeschränkenden Praktiken ist, mit denen die Beherrschung des schweizerischen Erdölmarktes angestrebt wird?

*Texte de l'interpellation du 1er mars 1989*

La Raffinerie du Sud-Ouest SA à Collombey dont la société Gatoil détient la totalité du capital-actions, a interrompu son exploitation. Le coût du transport du pétrole par oléoduc depuis Gênes paraît beaucoup plus élevé que celui d'autres installations analogues. D'autre part, quelques grandes banques suisses ont dénoncé, à la fin de l'année dernière, d'importants crédits à la suite de problèmes rencontrés par Gatoil en Allemagne, alors que la solvabilité de la société des raffineries ne semble pas en cause.

Le Conseil fédéral est-il prêt à:

1. examiner si la cessation d'activité d'une des deux raffineries suisses n'est pas préjudiciable à l'approvisionnement du pays alors qu'elles en assurent la moitié?
2. entreprendre des négociations avec les intéressés en vue de la reprise de l'activité et de garantir le maintien des postes de travail à la raffinerie et dans les sociétés partenaires en Suisse?
3. intervenir dans une affaire d'intérêt économique et social évident mais aussi d'importance fiscale pour la Confédération et les autres collectivités publiques?
4. examiner ou faire vérifier par la Commission des cartels dans quelle mesure cette affaire ne résulte pas de pratiques commerciales restrictives en vue de la domination du marché suisse du pétrole?

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Cottier, Jelmini, Lauber, Roth (4)

**M. Delalay:** Lors de la session de mars, j'ai déposé une interpellation au sujet de la fermeture, le 9 décembre de l'année dernière, de la Raffinerie du sud-ouest, à Collombey. Aujourd'hui, la situation a peu évolué, de telle sorte que le problème demeure malheureusement d'actualité.

Je pense utile de rappeler quelques faits. La Raffinerie du sud-ouest à Collombey a été mise en veilleuse à la suite d'un litige au sujet du transport des produits pétroliers bruts en provenance de Gênes. Le différend porte sur le prix du transport qui a été maintenu malgré les multiples demandes de réexamen des tarifs. Le niveau du prix du transport du pétrole brut était, avant la fermeture de la raffinerie, de 14 francs par tonne, alors qu'il devrait se situer entre 5 et 7 francs par tonne. Ces tarifs ont mis en péril l'équilibre de l'exploitation de la Raffinerie du sud-ouest et ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage qui n'a toujours pas vu de décision à ce jour.

A cela il faut ajouter que, par sa situation géographique distante des centres de grande consommation, la Raffinerie du sud-ouest rencontre un handicap économique accentué par la structure des tarifs des Chemins de fer fédéraux. Notre régie fédérale applique une curieuse politique des tarifs qui augmentent proportionnellement avec la distance alors qu'ils devraient être dégressifs. C'est ainsi que, durant les six dernières années, les transports par chemin de fer en direction de Zurich ont augmenté de 53 pour cent au départ de Collombey, alors

que la progression n'était que de 10 pour cent au départ de Cressier et de moins de 2 pour cent au départ de Bâle.

Entre 1980 et 1988, la Raffinerie du sud-ouest, qui occupait 150 personnes, est devenue la propriété de la maison GATOIL Suisse. Cette dernière société a elle-même rencontré de sérieuses difficultés à partir du mois de novembre 1988, à la suite de la dénonciation simultanée et apparemment concertée d'importants crédits par plusieurs grandes banques suisses. La maison GATOIL Suisse, qui occupe directement ou indirectement plus de mille personnes, est aujourd'hui gérée par trois curateurs nommés par le tribunal de première instance de Genève. L'assainissement de cette société est conditionné par sa vente partielle ou totale. Or, le partenaire et la manière selon laquelle une telle vente interviendra sont importants pour des motifs économiques et sociaux évidents, mais aussi en regard de l'approvisionnement de la Suisse en produits pétroliers.

Sur ce dernier point, mon interpellation porte sur le fait qu'en temps normal le taux de couverture de la consommation par les raffineries suisses est, pour l'ensemble des produits pétroliers, inférieur à 50 pour cent. Ce taux nettement plus faible qu'à l'étranger conduirait, si la raffinerie de Collombey venait à disparaître, à mettre en cause notre sécurité d'approvisionnement.

Je comprends fort bien que la Confédération estime que l'avenir de la raffinerie de Collombey et de la firme GATOIL doit être pris en charge par l'industrie pétrolière et qu'elle n'entend pas soutenir financièrement ces entreprises, même si la raffinerie était menacée de disparition. En revanche, aussi bien les milieux politiques que les responsables et les travailleurs des entreprises attendent de la Confédération une intervention qui peut se révéler décisive dans l'état actuel des choses.

L'appui de l'autorité et de l'administration fédérale doit en particulier tendre à créer des conditions-cadres favorables au maintien des raffineries dans notre pays. Cela consistera tout d'abord à empêcher des distorsions de la concurrence en faisant en sorte que la structure des tarifs des Chemins de fer fédéraux ne pénalisent pas les raffineries plus éloignées des centres de consommation.

Il est aussi attendu de la Confédération qu'elle favorise, par ses services, une analyse du marché du pétrole et des dispositions de la Commission des cartels en rapport avec la cession éventuelle des sociétés à un groupe déjà existant. Il s'agirait d'examiner dans quelle mesure le rachat par un distributeur suisse provoquerait le démantèlement du seul groupe pétrolier intégré de notre pays comprenant une raffinerie et un réseau de distribution, et entraînerait la fermeture, du même coup, de l'oléoduc du Rhône, d'une valeur stratégique évidente pour la Suisse.

Nous attendons aussi du Conseil fédéral qu'il mette à disposition certaines de ses représentations à l'étranger, en vue de faciliter les relations entre les curateurs désignés et des pays producteurs avec lesquels les entreprises sont en relation aujourd'hui. Une vente à l'un de ceux-ci apporterait l'avantage d'une puissante logistique, du maintien de l'équilibre des forces et de la stabilité des prix sur le marché suisse, ainsi que des ressources nouvelles pour l'actualisation du réseau de distribution et de la raffinerie.

Mon interpellation entend donc attirer l'attention du Conseil fédéral sur l'importance de ces sociétés et de leurs installations pour l'approvisionnement de notre pays dans l'optique de l'économie de guerre ou de crise. Elle aspire à obtenir une assistance de la Confédération pour dénouer l'impasse dans laquelle se trouvent la maison GATOIL Suisse et la raffinerie de Collombey. Je suis persuadé, Monsieur le Président de la Confédération, que vous me donnerez les assurances permettant d'espérer que le Conseil fédéral est prêt à adopter une attitude active en regard de sa responsabilité pour l'approvisionnement énergétique du pays, pour la sauvegarde d'un certain nombre de places de travail dans un groupe d'entreprises significatives sur le plan national et régional.

**M. Delamuraz**, président de la Confédération: Un fait d'abord: grâce aux deux raffineries de Cressier-Neuchâtel et de Collombey, on produit en Suisse environ le tiers des produits con-

sommés, la part de Collombey étant elle aussi de l'ordre d'un peu moins d'un tiers de la production de ces deux raffineries. Il est bien évident que l'existence de raffineries sur sol suisse est une garantie supplémentaire en cas de difficultés d'approvisionnement, en cas de crise ou en cas de guerre et que, à ce titre, la disparition d'une des deux raffineries serait une perte pour la solidité de notre appareil de ravitaillement en période troublée. J'ajoute cependant, afin qu'il n'y ait pas d'inquiétude dans cette salle, que les réserves obligatoires, constituées actuellement en produits pétroliers, permettraient, toutes livraisons et toutes importations cessantes, d'assurer le ravitaillement du pays pendant une période de l'ordre de six à huit mois.

Je précise que l'intérêt de Collombey est grand mais, néanmoins, quelque peu relativisé du fait que cette raffinerie n'est pas équipée pour fabriquer des produits que l'on demande de plus en plus, des produits légers en particulier: essence sans plomb, huile de chauffage à faible teneur en soufre, carburant d'aviation dont la vogue augmente constamment et dont la production par la raffinerie de Collombey ne pourrait être réalisée qu'au prix de transformations extrêmement coûteuses de l'appareil de cette dernière.

La situation géographique de la raffinerie de Collombey, compte tenu des centres qu'il s'agit d'alimenter sur le Plateau, n'est pas favorable et, de surcroît, les modifications intervenues dans les tarifs des chemins de fer ayant supprimé dès 1986 les allègements pour les transports à longue distance, ne sont pas de nature à faciliter son rôle dans la formation du prix de revient. Cependant, les transports par chemins de fer ne représentent pas pour Collombey une partie très importante de la livraison, les transports par route de cette raffinerie ayant toujours été beaucoup plus importants. La politique que vous appelez de vos vœux et que je suis prêt à réenvisager avec le département de tutelle des Chemins de fer fédéraux, même si elle parvenait aux résultats que vous souhaitez, n'aurait finalement pas grande signification sur le produit, puisque, encore une fois, l'essentiel passe par la route.

L'aspect cartellaire que vous avez souligné, me paraît se poser dans les termes suivants: la Commission des cartels observe les événements en relation avec GATOIL et, jusqu'ici, n'a pas eu d'indice de mesures cartellaires. GATOIL Suisse ne s'est pas adressé non plus à la Commission des cartels. Il existe certains litiges relatifs à l'exécution de contrats, litiges pouvant avoir de graves conséquences pour l'entreprise. Mais, l'interruption de livraison intervenue il y a plusieurs mois ne peut certainement pas être considérée comme une mesure cartellaire si elle est motivée plutôt par la situation économique ou financière de GATOIL. La Commission des cartels continue d'observer le phénomène avec beaucoup d'attention.

En 1985, cette commission a publié une enquête sur la concentration sur le marché suisse des carburants et combustibles liquides et elle est parvenue à la conclusion que même si à l'échelle des importateurs il existe des entreprises puissantes sur le marché, la concurrence n'en demeure pas moins efficace. Elle existe, elle se développe avec tous ses aspects bénéfiques pour le consommateur. Pour maintenir cette concurrence, elle a recommandé que les entreprises puissantes sur le marché s'abstiennent de fusionner entre elles. Dans l'hypothèse d'une reprise de GATOIL Suisse, il faudra se demander s'il est nécessaire que la Commission des cartels procède à une nouvelle enquête. La réponse dépendra de la qualité de l'acheteur. Elle dépendra aussi, dans une mesure décisive, des répercussions d'une éventuelle fusion sur les conditions de concurrence qui règnent sur le marché suisse. Mais vous connaissez la vigilance redoublée de la Commission des cartels: il ne fait pas de doute que si des perspectives de l'ordre de celles que vous esquissez ou que l'on peut prendre comme hypothèses devaient se confirmer, ladite commission, comme un seul homme, repartira à l'enquête. Mais, en l'état actuel des choses, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour dire comment cela se fera. Simplement, cela se fera si nécessaire, vous pouvez y compter. Je n'aurai même pas besoin de susciter la Commission des cartels, il lui arrive même parfois de faire de l'auto-allumage, elle partira, je vous le répète, comme un seul homme!

Cela étant, la Confédération, consciente des incontestables avantages qu'offre l'existence de raffineries en Suisse, souhaite que les installations de Collombey soient maintenues, cela est certain. Elle estime que l'avenir des raffineries et les investissements nécessaires à leur compétitivité doivent être pris en charge par le secteur privé, par l'industrie pétrolière. Elle n'entend donc pas soutenir financièrement la raffinerie de Collombey ni s'immiscer dans le litige de nature privée qui oppose GATOIL, société propriétaire, à son fournisseur.

Eu égard à notre système d'économie libérale, la contribution de la Confédération ne saurait aller dans cette direction. En revanche, ce que vous demandez, Monsieur le député, de la part de la Confédération, c'est autre chose. Il s'agit d'abord de faire en sorte que les conditions-cadres dans lesquelles opèrent nos raffineries, celle de Collombey en particulier, soient telles qu'elles permettent la compétitivité de ces entreprises. De ces conditions-cadres, la Confédération est partiellement maître; mais sachez en tout cas qu'elle aura la subtilité économique de ne pas imposer des conditions-cadres insupportables à la société, qu'elle jugera dans quel sens elle peut même les alléger. En outre, les autorités fédérales sont prêtes à reposer le problème du tarif marchandises par chemin de fer, pour autant que cela ait une signification réelle sur l'avenir de Collombey. Enfin, il est bien évident que les efforts des entreprises suisses, sur le plan international, nous les comprenons et nous les soutenons et que, à cet égard, nos représentations à l'étranger peuvent jouer un rôle important, si nécessité s'en fait sentir et à la demande des vendeurs. Il est bien clair que, en l'occurrence, nous sommes prêts à engager nos agents à l'étranger.

**M. Delalay:** Je remercie Monsieur le chef du Département de l'économie publique de sa réponse dans la mesure où il assure que son département prêtera son concours pour trouver une solution qui permette de remettre sur pied cette entreprise et de sauver les postes de travail qui s'y trouvent.

89.402

## Interpellation Flückiger

### 700-Jahrfeier: Auch ein Konzept für die Zukunft

#### Les 700 ans de la Confédération: aussi un concept pour l'avenir

*Wortlaut der Interpellation vom 15. März 1989*

Schon seit einiger Zeit häufen sich die Anzeichen, dass in der Bevölkerung angesichts der Entwicklung der Gesellschaft in unserem Land eine gewisse Desillusion vorhanden ist.

Die Gründe für dieses Missbehagen sind nur schwer auszumachen, weil sie wahrscheinlich zum grossen Teil irrational sind. Schuld am Missbehagen könnte jedoch der Umstand sein, dass es an einem Gesellschaftsentwurf fehlt, der mehr als nur Wohlstand und soziale Sicherheit beinhaltet.

Die 700-Jahrfeier der Eidgenossenschaft sollte nicht nur ermöglichen, Bilanz zu ziehen über die Errungenschaften, Erfolge, Mängel und Misserfolge, sondern unbedingt auch – und zwar in noch vermehrter Masse – Anlass sein, über die Zukunft der Schweiz nachzudenken.

Der Bundesrat wird nicht verfehlt haben, die nötigen Anweisungen zu erteilen, damit die 700-Jahrfeier der Eidgenossenschaft zu einem eingehenden Nachdenken über die Zukunft der Schweiz genutzt wird.

Welche Themenkreise möchte er untersucht wissen? In welchem Rahmen soll dies geschehen, und welche Ziele will man damit anstreben?

*Texte de l'interpellation du 15 mars 1989*

Depuis quelque temps déjà, les signes se multiplient qui

rèvelent l'existence d'un certain désenchantement de la population à l'égard de l'évolution de la société dans notre pays.

Les causes du malaise, probablement parce qu'elles participent de l'irrationnel, sont malaisées à identifier. L'une d'elle pourrait bien être, précisément, l'absence d'un projet de société autre que celui de la prospérité économique et de la sécurité sociale.

La célébration du 700e anniversaire de la Confédération doit permettre de dresser un bilan des acquis, des succès, des imperfections et des échecs aussi, mais plus encore de réfléchir impérativement à l'avenir de la Suisse.

Le Conseil fédéral n'aura pas manqué de donner des instructions pour que les 700 ans de la Confédération intègrent une réflexion prospective approfondie. Dans ce cas et concrètement, quels sujets souhaite-t-on en particulier voir analyser, dans quel cadre et pour quels objectifs?

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Béguin, Delalay, Ducret, Iten, Jaggi, Piller, Roth (7)

**M. Flückiger:** On ne contestera guère que l'image de la Suisse à la veille du 700e anniversaire de la Confédération apparaît contrastée, ce qui est normal. Certains médias, peu ou prou le miroir de nos réalités nationales, semblent parfois enclins à mettre en exergue plutôt les ombres que les lumières de la vie du pays et des comportements collectifs de ses habitants. Au moins est-ce là un sentiment répandu dans le public qui ne s'en cache pas lorsqu'on l'interroge. L'impression domine, à tort ou à raison, que certains observateurs professionnels perçoivent la Suisse comme une sorte d'île dont les insulaires cultiveraient une forme d'introversivité nationale, seraient motivés en priorité par le profit, donc portés à l'égoïsme et, dans tous les cas, réfractaires aux grandes idées: une autocritique un brin amère, dont on ne connaît pas d'exemple – il faut le dire – chez nos voisins, portés, eux, sur le chauvinisme. Est-ce un particularisme helvétique parmi d'autres que cette propension intellectuelle, ou un complexe? La question reste posée.

En fait nous savons bien que le tableau n'est de loin pas aussi déprimant qu'on veut bien le dire ici ou là, sciemment ou non. Les réalités de la Suisse contemporaine se situent probablement à mi-chemin de l'examen critique, pas forcément malsain, et de l'expression de confiance, et pourquoi pas de joie de vivre tout simplement, exprimée pas nos concitoyens et concitoyennes en réponse à une enquête récente de l'université de Genève consacrée justement aux états d'âme des helvètes. Alors agissons de telle sorte que la commémoration du 700e anniversaire de la Confédération soit l'occasion de faire le point, de savoir ce qu'il en est vraiment de nos convictions et de nos aspirations. Une réflexion approfondie, sereine et naturellement constructive sur la place du pays dans le coeur de ses concitoyens, sur la fonction de la Suisse en Europe et dans le monde, sur la façon dont nous sommes perçus à l'intérieur comme à l'extérieur seront – me semble-t-il – autant d'exercices à conduire dans le contexte d'un anniversaire historique, sans complaisance et sans excès non plus de blâme et d'humilité; mettons à profit l'événement surtout à des fins prospectives.

Qu'à la faveur d'un bilan l'on en vienne à admettre que notre réussite économique, notre stabilité politique, le bien-être quasi général qu'ensemble elles engendrent et la sécurité sociale toujours perfectible qu'elles assurent aboutissent – est-ce paradoxal – à une sorte de vide idéologique et l'on conviendra de rechercher quel idéal pourrait motiver les Suisses à l'aube du XXIème siècle. Anticiper l'avenir en termes d'actions susceptibles de réduire la fracture perceptible entre ceux que la bonne conscience helvétique agace et la majorité dite silencieuse, la Suisse profonde, sans autre ambition – parfaitement légitime d'ailleurs – qu'une prospérité tranquille. A cet égard, il faut relever que les projets élaborés par le délégué du Conseil fédéral aux Fêtes du 700e et ses collaborateurs apparaissent opportuns, imaginatifs et prometteurs. Ils s'inscrivent dans un esprit d'ouverture, compatible avec les mutations en cours, singulièrement celles qui transforment l'Europe. Demain, précisément, verra l'Europe de la CEE achever son

## **Interpellation Delalay Betriebsschliessung der Raffinerie von Collombey**

### **Interpellation Delalay Raffinerie de Collombey. Arrêt de l'exploitation**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	03
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.351
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.09.1989 - 08:00
Date	
Data	
Seite	453-455
Page	
Pagina	
Ref. No	20 017 954

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.